



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections législatives

Question écrite n° 75695

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les circulaires ministérielles enjoignent aux préfetures de demander l'étiquette politique des candidats aux élections législatives. Or, cette notion d'étiquette politique, qui n'a rien à voir avec le parti politique de rattachement pour les aides financières de l'Etat, ne figure nulle part, ni dans les lois, ni dans les décrets. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il n'estime pas abusif de demander aux candidats des renseignements qui ne sont pas prévus par la réglementation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75695

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2167